

Régis JUANICO
Député de la Loire
Conseiller Départemental de la Loire

Monsieur Jean-Pierre BATAILLER
Directeur académique des services
de l'Éducation nationale de la Loire
11 rue des Docteurs Charcot
42100 SAINT ETIENNE

Nos réf. : RJ/ID/270617#1337

Saint-Etienne, le 27 juin 2017

Monsieur le Directeur académique,

Je souhaitais relayer auprès de vous les inquiétudes des parents d'élèves de l'école primaire de Janon à Terrenoire, au regard des effectifs prévus dans cette école pour l'année scolaire 2017-2018.

A ce jour, 172 inscriptions pour la rentrée prochaine ont d'ores et déjà été enregistrées à répartir entre les six classes que compte cette école, soit une moyenne de 28,6 élèves par classe. Ces effectifs se répartissent ainsi : 23 PS2, 19 MS, 19 GS, 33 CP, 16 CE1, 17 CE2, 23 CM1 et 22 CM2. A ces 172, s'ajoutent 6 demandes de dérogation actuellement bloquées bien qu'il s'agisse de motivations solides (suivi de fratries, assistante maternelle sur le secteur...).

La progression des effectifs est constante depuis deux ans, notamment en raison de l'ouverture récente d'un lotissement de logements sociaux dans le secteur de recrutement de l'école. A cette augmentation s'est ajoutée une fragilisation de la population dans ce quartier prioritaire de la ville (QPV).

Malgré l'engagement de l'équipe éducative, il semble compliqué de répartir ces 172 élèves dans seulement 6 classes, notamment en raison d'un groupe CP à 33, qui nécessite de fait qu'il soit réparti dans au moins deux classes différentes.

Aussi, je me permets de vous solliciter aujourd'hui, Monsieur le Directeur académique, afin de vous demander de bien vouloir étudier avec bienveillance la possibilité d'attribuer un moyen supplémentaire à l'école primaire Janon pour la rentrée scolaire 2017. C'est en vue d'aborder plus avant avec vous ce dossier que j'ai souhaité vous rencontrer ce vendredi 30 juin.

Dans l'attente de cette rencontre, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur académique, l'expression de ma sincère considération.

Régis JUANICO

